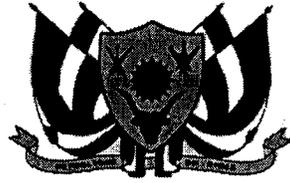


REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE – TRAVAIL - PROGRES

**DECLARATION DE MONSIEUR NAMATA ADAMOU
MINISTRE NIGERIEEN DE L'HYDRAULIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION A LA COMMISSION DU
DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES**

New York 28 avril 2004

Excellence Monsieur le Président,

Le Niger, le plus sahélien des pays du Sahel fait face avec beaucoup d'acuité au triple défi de l'eau, l'assainissement et les établissements humains. En effet, l'eau est pour nous une denrée rare. L'agriculture, les ménages, l'industrie et l'élevage en sont les principales sources de la demande.

Un état des lieux sommaire de la situation permet de mieux en saisir l'ampleur du défi ainsi que la cohérence des stratégies adoptées par le gouvernement. La réalisation des objectifs visés dans les stratégies arrêtées suppose bien évidemment la levée des contraintes majeures auxquelles notre pays, à l'instar de ses voisins du Sahel fait face.

I- Etat des lieux

1. Disponibilité de la ressource :

- Eau de surface : 30 milliards de m³ d'écoulement annuel provenant essentiellement du fleuve Niger dont moins de 1% de mobilisé
- Source souterraine renouvelable : 2,5 milliards de m³ d'écoulement annuel dont moins de 20% de mobilisé
- Ressource fossile : 2000 milliards de m³ dont moins de 1% est mobilisé.

2. Taux de couverture des besoins en eau potable : 56% au 31/12/03 ; il était de 51% en 2000 ;

3. En matière d'assainissement moins de 16% des besoins sont couverts. De manière récurrentes nous enregistrons des cas de pollutions et de maladies hydriques aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Les femmes et les enfants paient le plus lourd tribut.

4. Ensablement et dégradation de l'écosystème du bassin du fleuve Niger, seul cours d'eau permanente qui traverse mon pays sur 550 Km et une surface d'environ 500 000 km² (sur une superficie totale de 2.5 millions de km²). La portion nigérienne du bassin du fleuve Niger abrite une population de l'ordre de 9 Millions de personnes (110 millions sur l'ensemble du bassin). L'existence de plus de 2 Millions de personnes dépend directement des énormes ressources naturelles de la vallée du fleuve Niger, parmi lesquelles les ressources en eau, les ressources forestières etc...

Les sécheresses climatiques récurrentes des trois dernières décennies et la forte pression démographique ont induit une dégradation sans précédent de l'environnement du bassin et particulièrement du régime du fleuve Niger. Le poids de ces effets climatiques et anthropiques sur les ressources naturelles a atteint une proportion très préoccupante, à la limite du supportable, menaçant ainsi la survie même des populations riveraines.

En outre, l'extension des superficies cultivées imposée par l'accroissement de la population, ont provoqué une destruction de la végétation naturelle et une exposition des sols à l'érosion régressive hydrique et éolienne dans le bassin versant du fleuve Niger. Cette situation s'est traduite par un ravinement important des pentes topographiques relativement fortes et une induration des sols des glacis favorisant une augmentation du ruissellement et des apports importants de sables au fleuve. Comme conséquence de cette dégradation environnementale très avancée des bassins versants, le lit principal du fleuve se trouve dangereusement ensablé et colonisé par des végétaux aquatiques affectant notablement le régime du cours d'eau. Ainsi, de 1050 m³/s à la station de Niamey entre 1929 et 1970, le débit moyen annuel du fleuve est passé à 697 m³/s entre 1971 et 2000 montrant ainsi une diminution de plus de 33%.

Le fleuve Niger avait même eu à cesser de couler pendant près de deux semaines au niveau de la ville de Niamey en juin 1985 et le 1^{er} juin 2003 son débit avait chuté à 12 m³/s.

De même, la production halieutique est passée de 15 000 tonnes en 1970 à 3000 tonnes en 1990 et beaucoup moins ces dernières années de même que les terres agricoles se sont appauvries. Ces phénomènes ont entraîné l'exode des populations vers les centres urbains ce qui aggrave la situation de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement car ces populations vivent dans des bidonvilles non viabilisés.

II- Politique et stratégies du Gouvernement

La politique de l'Eau et de l'Assainissement, dont s'est doté le Gouvernement, repose essentiellement sur les grands axes suivants :

- la connaissance et la maîtrise des ressources en eau :
- l'amélioration de la couverture des besoins en eau des populations et de leur cadre de vie ;
- L'appui à tous les secteurs de production tout en recherchant une meilleure adéquation entre coûts d'investissements, d'entretien et de fonctionnement des infrastructures hydrauliques ;
- la pleine participation des populations à la conception et à la réalisation des travaux, l'amélioration de la prise en charge des infrastructures, la clarification et le respect des rôles des différents partenaires (Etat, collectivités, secteur privé, populations bénéficiaires) et la sécurisation des droits d'exploitation ;
- la protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques par le recyclage et la prévention et la maîtrise de la pollution ;

Quant à la politique de l'assainissement des eaux pluviales et résiduaires, elle est fondée sur le concept de la complémentarité entre la fourniture de l'eau (à usage domestique, industriel, agricole...) et le

traitement des eaux résiduaires, ainsi qu'entre les aménagements perturbant le régime des eaux (urbanisation, pistes remblais, surface imperméabilisées...) et les mesures visant à en corriger les effets nuisibles. Dans ce domaine, notre politique vise les objectifs spécifiques ci-après :

- élaborer les schémas-directeurs d'assainissement des chefs-lieux de département ;
- élaborer les plans d'assainissement pour les autres agglomérations selon l'acuité des besoins ;
- définir les besoins en matière d'assainissement de toutes les agglomérations et exécuter les programmes de réalisation correspondants.

V- Résultats attendus

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 21, le Gouvernement du Niger avait élaboré un programme hydraulique national dont les principaux objectifs et résultats attendus à moyen et long terme sont les suivants :

- Porter à 100% et 70% le taux de couverture à l'horizon 2005 respectivement pour les populations urbaines et rurales. Pour ce faire il nous faudra réaliser d'ici cette échéance 36 000 points d'eau modernes contre les 20 000 dont nous disposons actuellement pour une population de 11 millions d'habitants.
- En matière d'assainissement, porter à 50% à l'horizon 2005 le taux de couverture des centres ruraux et augmenter significativement le taux pour les centres urbains.
- Inverser la tendance à la dégradation de l'environnement du bassin du Fleuve Niger afin de sécuriser nos populations.

A cet égard, le Gouvernement de la République du Niger et les huit autres pays d'Afrique membres de l'Autorité du Bassin du Niger (Bénin, Burkina Fasso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry Mali, Nigéria, Niger et le Tchad) se sont accordés avec l'appui de la Banque Mondiale, sur une vision partagée pour le développement

durable du bassin du Niger dont le cadre formel vient d'être signé le 27 avril 2004 à Paris par les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats de l'ABN en présence du Président Jacques Chirac.

Cette vision partagée que nous avons initiée depuis décembre 2000 et qui doit aboutir à la formulation d'un Plan d'Actions pour le Développement Durable (PADD) constitue pour nous la voie idéale, sinon la seule à suivre en vue de préserver l'Environnement du bassin. Il s'agit d'une vision d'ensemble du développement du bassin du Niger, négociée et acceptée par tous les Etats membres de l'ABN.

Au Niger, en attendant la mise en œuvre effective du Plan d'Actions pour un Développement Durable du Bassin du Niger sur lequel doit aboutir la vision partagée, avons entrepris, dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République, le traitement du bassin versant du fleuve dans les environs de Niamey.

Au regard des menaces qui sont nombreuses et qui s'accroissent chaque jour d'avantage, et parce que les actions entreprises n'agissent pas directement et de façon immédiate sur l'hydraulique du fleuve, elles n'ont pu constituer la solution définitive pour la protection du fleuve Niger, gage de l'exploitation durable de ses ressources.

La construction d'un ouvrage de régulation en amont du parcours nigérien du fleuve au site de Kandadji, apparaît dès lors comme étant la solution la plus réaliste et la plus viable. *Le « Programme de Régénération des Ecosystèmes et de mise en valeur de la Vallée du Niger »* dit Programme Kandadji a été conçu dans cette perspective comme répondant le mieux à cette problématique, suite à un long et minutieux processus de consultation auquel toutes les parties prenantes ont été associées.

Nous sommes bien conscients du caractère transfrontalier des phénomènes de dégradations environnementales qui en fait intéressent l'ensemble du bassin du Niger. Nous sommes également conscients que les actions isolées des pays riverains peuvent s'avérer inefficaces et aggraver la situation dans les portions aval du bassin du fleuve. Il apparaît ainsi clairement que sans une concertation

permanente entre l'ensemble des pays partageant les ressources communes du bassin et une coordination efficace de leurs actions, le déficit de développement socio-économique durable des populations riveraines sera très difficile à lever.

La vision partagée pour le développement durable du bassin du Niger, à laquelle nos Etats ont unanimement adhéré, constitue pour nos populations le gage d'un avenir meilleur.

III- Contraintes

Elles sont d'ordre technologique car il faut des moyens appropriés pour la lutte contre l'ensablement et l'érosion hydrique de nos plans et cours d'eau, la réalisation des retenues, mini-barrages et les seuils d'épandage pour la mobilisation des eaux de surface. Les profondeurs des nappes souterraines varient de 350 à 1000 mètres.

Liées aux contraintes technologiques sus-indiquées, il y a les contraintes Financières. En effet il faut investir environ 700 000 Euros pour réaliser un forage villageois ou pastoral de 500 à 1000 mètres de profondeur.

Les investissements requis par les travaux hydrauliques sont en général importants et dépassent dans beaucoup de cas les capacités propres de financement des communautés bénéficiaires. Aussi, les coûts des réalisations ont-ils été pour l'essentiel supportés par les Pouvoirs Publics, qui font recours eux-mêmes à la coopération bilatérale et multilatérale pour mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution des aménagements projetés.

Ainsi, au cours de la Décennie internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) 1981/1990, 120 milliards de FCFA ont été investis dans des projets et programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les proportions suivantes :

- 23 milliards dans l'hydraulique urbaine ;
- 80 milliards dans l'hydraulique rurale ;
- 16,2 milliards dans le domaine de l'assainissement.

- En hydraulique agricole, c'est un montant d'environ 51,5 milliards de FCFA qui a été investi durant la seule dernière moitié de la décennie 1981/1990 ;

En plus du coût élevé voire prohibitif des ouvrages hydrauliques, nous pouvons citer d'autres contraintes non moindres qui sont :

- les aides liées qui imposent experts et équipements grevant les coûts de réalisation. En outre le service après-vente et la maintenance ne sont plus assurés après la fin du projet ;
- la persistance de la gratuité de l'eau amène des charges supplémentaires pour l'Etat.
- les défaillances de l'administration dans le contrôle des études occasionnant parfois d'onéreux avenants ;
- le manque de concertation entre les différents acteurs pouvant conduire à la construction d'ouvrages sur et/ ou sous-dimensionnés ou à des conflits entre secteurs concurrentiels.